DÉCISION DU CONSEIL

du 12 novembre 1979

portant remplacement d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du comité du Fonds social européen

(79/963/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) nº 2396/71 [1] concernant le Fonds social européen,

vu le statut du comité du Fonds social européen [2], modifié par la décision du Conseil du 9 avril 1968 [3], et notamment son article 7,

vu la décision du Conseil, du 17 avril 1978, portant nomination, pour la période se terminant le 16 avril 1980, des membres titulaires et suppléants du comité du Fonds social européen,

considérant qu'un siège de membre titulaire et un siège de membre suppléant du comité précité dans la catégorie des représentants des employeurs sont devenus vacants à la suite de la démission de M. Schade-Poulsen et de Mme Johansen, portée à la connaissance du Conseil le 12 octobre 1979,

vu les candidatures présentées le 24 octobre 1979,

DÉCIDE :

Article unique

Mme Birte Johansen est nommée membre titulaire et M. Niels Jørgen Hansen membre suppléant du comité du Fonds social européen en remplacement de M. Schade-Poulsen et de Mme Johansen, pour la durée restant à courir du mandat de ceux-ci, soit jusqu'au 16 avril 1980.

Fait à Bruxelles, le 12 novembre 1979.

Par le Conseil

Le président

J. GIBBONS

---

(1) JO nº L 249 du 10. 11. 1971, p. 54.
(2) JO nº 56 du 31. 8. 1960, p. 1201/60.
(3) JO nº L 91 du 12. 4. 1968, p. 25.